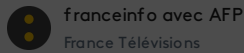


Jean-Luc Mélenchon condamné pour diffamation envers un ancien journaliste du Monde après l'avoir qualifié "d'assassin repentini"

Le jugement rendu, vendredi, estime que "les limites admissibles de la liberté d'expression sont dépassées".



Publié le 24/09/2021 20:29 Mis à jour le 24/09/2021 20:51

Temps de lecture : 1 min.

[continuer sans accepter](#) X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des [traceurs](#) pour plus d'informations.

[paramétrer](#)

[tout accepter](#)

Jean-Luc Mélenchon, le chef de La France insoumise et candidat à l'élection présidentielle, à Paris, le 21 septembre 2021. (THOMAS COEX / AFP)

Le chef de file de [La France insoumise](#), Jean-Luc Mélenchon, a été condamné vendredi 24 septembre par le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation publique à l'encontre d'un ex-journaliste du Monde.

Alors candidat à la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon s'en était pris au journal *Le Monde* dans un billet sur son blog, L'ère du peuple, en novembre 2016. Admirateur du régime vénézuélien d'Hugo Chavez, il n'avait pas apprécié les articles du journaliste, qui couvrait l'Amérique latine à cette époque et qui critiquait le régime de Chavez.

Jean-Luc Mélenchon avait ainsi qualifié le journaliste Paulo Paranagua, spécialiste de l'Amérique latine, d'"*assassin repentini*". Selon [Le Point](#), la justice reprochait au leader politique d'avoir relaté le supposé passé du journaliste dans un passage virulent. "*Dans les années 1970-1980, il était en effet chef de la 'fraction rouge' de la prétendue armée révolutionnaire du peuple en Argentine, écrivait-il. Il s'agit d'un groupe de provocateurs qui se targuait d'avoir mené plus de trente actions d'exécutions dans la rue et divers enlèvements et séquestrations.*"

Consulté par l'AFP, le jugement estime que "les limites admissibles de la liberté d'expression sont dépassées".

Condamné à 1 000 euros de dommages et intérêts

Le journaliste, désormais retraité, avait déposé une plainte en diffamation en février 2017, mais Jean-Luc Mélenchon ne s'était présenté au juge pour un interrogatoire de première comparution qu'en juillet 2019.

"Jean-Luc Mélenchon, qui se fait volontiers donneur de leçons, abuse en réalité de la liberté d'expression et aura tenté sans succès d'échapper à la justice", a déclaré l'avocat de Paulo Paranagua dans un communiqué.

Condamné à une amende de 500 euros avec sursis, Jean-Luc Mélenchon devra verser 1 000 euros au journaliste à titre de dommages et intérêts, ainsi qu'une indemnité de procédure de 3 500 euros. L'avocat de Jean-Luc Mélenchon a annoncé, quelques heures après le jugement, qu'il ferait appel de ce jugement.

Voir les commentaires

Partager :



continuer sans accepter X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des [traceurs](#) pour plus d'informations.

paramétrer

tout accepter

sur le même thème

Réalité virtuelle : un nouveau dispositif contre les violences conjugales

continuer sans accepter X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des [traceurs](#) pour plus d'informations.

paramétrer

tout accepter

Procès des attentats du 13

ataclan

Violences conjugales : "Se mettre à la place de la victime", la réalité virtuelle pour prévenir la récidence

continuer sans accepter X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des [traceurs](#) pour plus d'informations.

paramétrer

tout accepter

Irresponsabilité pénale : vers une évolution du droit ?

les sujets associés

La France insoumise

Jean-Luc Mélenchon

Politique

Droit et justice

Métiers

Emploi

Eco / C

vu d'Europe

Franceinfo sélectionne chaque jour des contenus issus de médias audiovisuels publics européens, membres de l'Eurovision. Ces contenus sont publiés en anglais ou en français.

contenus sponsorisés

COMMENTAIRES :

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour participer à la conversation.

Voir les commentaires

continuer sans accepter X

🏠 • Eco / Conso • Emplo

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des [traceurs](#) pour plus d'informations.

paramétrer

tout accepter

 direct tv

 direct radio

Soyez alerté(e) en temps réel avec l'application franceinfo :

 App store

 Play store

[Politique de confidentialité](#)

[CGU et mentions légales](#)

[Gérer mes traceurs](#)

[Nous contacter](#)

[Qui sommes-nous?](#)

[Charte déontologique](#)

[Devenir annonceur](#)

[Recrutement](#)

[continuer sans accepter](#) X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des [traceurs](#) pour plus d'informations.

[paramétrer](#)

[tout accepter](#)